

Nous est si précieux. Nous ne pouvons cependant, dissimuler, la préoccupation que Nous éprouvons en voyant comment, depuis quelque temps, s'insinue çà et là un appétit d'innovations inconsidérées, soit dans la formation, soit dans la multiple action des ministres sacrés. Il est facile à présent d'apercevoir les graves conséquences qu'il y aurait à déplorer si l'on n'apportait pas un prompt remède à ces tendances novatrices. — Afin de préserver le clergé italien des pernicieuses influences des temps, Nous jugeons opportun, vénérables frères, de rappeler dans Notre présente Lettre les vrais et invariables principes qui doivent régler l'éducation ecclésiastique et tout le ministère sacré.

Divin dans son origine, surnaturel dont son essence, immuable dans son caractère, le sacerdoce catholique n'est pas une institution qui puisse s'accommoder de l'inconstance des opinions et des systèmes humains. Participation de l'éternel sacerdoce de Jésus-Christ, il doit perpétuer, jusqu'à la consommation des siècles, la mission même confiée par le divin Père à son Verbe incarné : *Sicut misit me Pater et ego mitto vos* (1). Opérer le salut éternel des âmes sera toujours le grand mandat auquel il ne pourra jamais faillir ; de même que, pour l'accomplir fidèlement, il ne devra jamais cesser de recourir à ces remèdes et à ces règles divines de pensée et d'action que lui donna Jésus-Christ quand Il envoyait ses Apôtres à travers le monde entier pour convertir

---

(1) Joann. XX. 21.